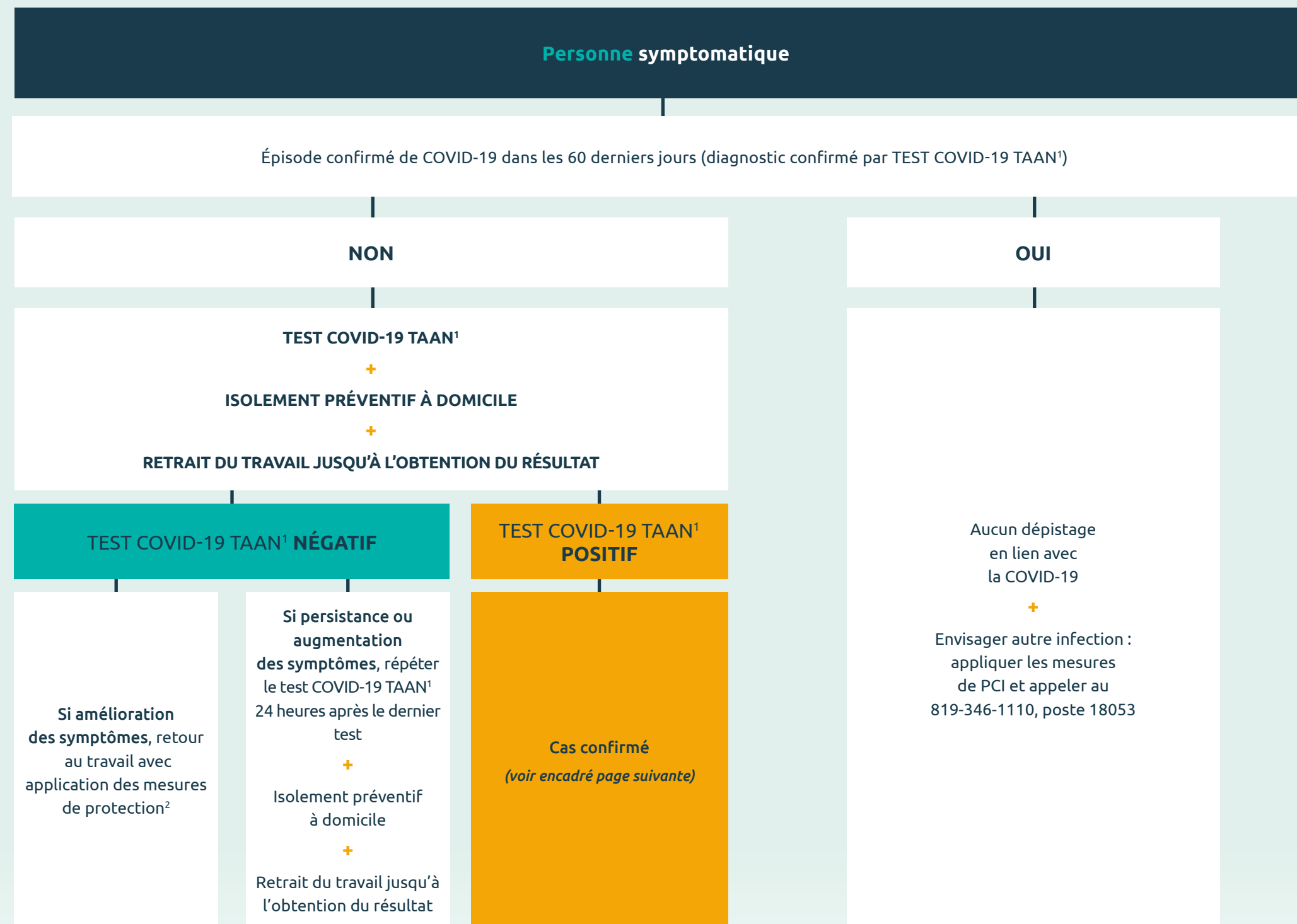


ALGORITHME DÉCISIONNEL

pour les travailleurs, médecins, résidents, stagiaires, étudiants et externes en santé du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

POUR TOUTE INFORMATION
OU CONFIRMER VOTRE
NIVEAU DE RISQUE,
COMMUNIQUEZ AVEC
L'ÉQUIPE DE PRÉVENTION
EN SANTÉ ET SÉCURITÉ
AU TRAVAIL (PVSST) EN
TÉLÉPHONANT AU
819 346-1110, POSTE 18053.



¹ **Test COVID-19 TAAN :** test qui nécessite une analyse en laboratoire. Les tests « maison » ne sont pas considérés comme valables pour les travailleurs de la santé (TdeS). Lors de la prise de rendez-vous sur Dépistage COVID-19 – clientèles prioritaires, sélectionner l'option **Dépistage COVID-19 - Clientèles prioritaires** seulement.

² **Mesures de protection à respecter :**

- Autosurveillance quotidienne des symptômes avec :
 - prise de température 2 fois par jour
 - validation qu'aucun symptôme n'est présent au début de chaque quart de travail
- Distanciation physique, par ex. : périodes de pause et de repas
- Hygiène stricte des mains
- Au travail, porter un masque médical
- Strict respect des mesures de PCI et consignes en vigueur.

³ Si aucune prise de contact de la part de l'équipe de prévention en santé et sécurité au travail (soit par courriel ou par téléphone ou par texto) dans un délai de 24 h post-résultat positif, appelez au 819-346-1110 poste 18053.

⁴ En fonction de l'état de santé, la prestation en télétravail pourrait être envisagée/autorisée par votre gestionnaire.

- RAPPEL DES SYMPTÔMES -

Personne avec au moins **un symptôme** parmi les suivants :

Fièvre | Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût | Toux récente ou aggravation d'une toux chronique | Essoufflement ou difficulté à respirer | Mal de gorge

Personne avec au moins **deux des symptômes** parmi les suivants :

Mal de ventre | Nausées ou vomissements | Diarrhée | Grande fatigue | Perte d'appétit importante | Douleurs musculaires (généralisées et non liées à un effort physique) et articulaires | Mal de tête | Congestion nasale ou rhinorrhée

ALGORITHME DÉCISIONNEL

pour les travailleurs, médecins, résidents, stagiaires, étudiants et externes en santé du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

CAS CONFIRMÉ COVID-19 PAR TEST TAAN¹
TRAVAILLEUR, MÉDECIN, RÉSIDENT, STAGIAIRE, ÉTUDIANT ET
EXTERNE EN SANTÉ DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS

(Excluant : les TdeS ayant eu la COVID-19 dans les 60 derniers jours)

TEST COVID-19 TAAN¹ POSITIF

Travailleur de la santé immunosupprimé

OUI

NON

Isolement à domicile
pour 14 jours
après le début des symptômes^{3,4}

Isolement à domicile pour 5 jours
après le début des symptômes^{3,4}

En fin de la période d'isolement, **SI** : absence de fièvre depuis 48 h

+

Amélioration du tableau clinique depuis 24 heures (excluant la toux, la perte du goût et de l'odorat)

OUI

NON

RETOUR AU TRAVAIL AUTORISÉ

Contactez votre gestionnaire pour l'aviser de la situation

Contactez l'infirmière de prévention SST COVID
au poste 18053

Si une prolongation de la période d'isolement s'avère
nécessaire, une attestation médicale sera requise.

CONTACT D'UN CAS CONFIRMÉ COVID-19

Travailleur de la santé

À la demande du service PCI, un dépistage massif pourrait
être demandé pour les travailleurs de la santé dans un
secteur avec une situation épidémiologique particulière.

Contact en milieu de soins avec intervention médicale
générant des aérosols (IMGA) *sans les équipements de*
protection requis :

APR de type N-95 et protection oculaire

OU

Contact étroit en milieu de soins prolongés, à moins de
2 mètres et plus de 10 minutes cumulées, sans masque
médical pour le travailleur de la santé

TESTS COVID-19
TAAN¹

OBLIGATOIRES

le plus tôt possible

+

AUCUN RETRAIT
DU TRAVAIL

Aucun retrait du travail

+

Aucun test à effectuer

Autosurveillance des symptômes pour **7 jours** et application des mesures de protection²
Advenant l'apparition de symptômes vous référer à la section personne symptomatique